



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Comité Syndical du  
16/12/2024

Délibération  
n° 2024-12-58

Date de convocation :  
12/12/2024

Nombre de membres  
en exercice : 87  
Nombre de membres  
présents : 38  
Nombre de suffrages  
exprimés : 44

VOTE :  
Pour : 44  
Contre : 0  
Abstention : 0

Secrétaire de  
séance :  
Amalia QUINTON

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Clermont-Ferrand dans un délai de deux mois à compter de sa publication. La juridiction compétente peut notamment être saisie via une requête remise ou envoyée au greffe du tribunal administratif ou par l'application Télérecours citoyen accessible à partir du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)*

L'an deux mil vingt-quatre, le 16 décembre, le Comité Syndical de la BASSE-LIMAGNE, s'est réuni à JOZE, sous la Présidence de Monsieur Guillaume DAUPHANT, 1<sup>er</sup> vice-président et président par intérim.

**Le quorum n'ayant pas été atteint lors de la séance du 12 décembre 2024, le comité syndical a été à nouveau convoqué le 16 décembre 2024 à 17h00, et peut valablement délibérer sans condition de quorum.**

Etaient présents : Voir liste jointe.

Objet : **Programme de travaux AEP 2025 non subventionnable  
Validation projet + autorisation signature marchés**

Monsieur le Président explique à l'assemblée que le projet relatif au programme de travaux 2025 non subventionnable a été établi par les services du SMEA de la Basse Limagne.

Le Comité Syndical décide pour 2025 la programmation des travaux de renforcement des réseaux dans différentes communes du Syndicat pour un montant total de **1.401.900,00 € HT**.

Le programme est réparti de la manière suivante :

Commune	Lieu	Travaux AEP à prévoir	Coût € HT
AULNAT	Av Gagarine	60m F100 + 1 branchements	14 200 €
CEBAZAT	Carrefour rue Aubiat + Mauvaises + Blanzat	60m F125 + 160m F100 + 4 branchements	52 600 €
CEBAZAT	Avenue de la République	1320m F100 + 70m F60 + 110 branchements	467 900 €
CEBAZAT + BLANZAT	Sectorisation		80 000 €
CHAURIAT	Rue JB Farnoux		90 000 €
CULHAT	Secto La brousse		0 €
GERZAT	Place V. Hugo + impasse Jaloustre	80m F60 + 5 branchements	24 800 €
GERZAT	Rue Louis Bourrat	280m F100 + 17 branchements	86 000 €
GERZAT	Lot Sampigny + Turichy	61 branchements	97 600 €
LEMPDES	impasse vers Route de Clermont	40m F60 + 6 branchements	18 000 €
LEMPDES	Rue des Grange	90m F200 + 105m F150 + 100m F100	106 750 €
MARINGUES	Rue du Bouchet	110 F100 + 7 branchements	34 300 €
NOHANENT	route de Sayat (du rétrécissement J11 et ça dépasse le cimetière)	200 m F100 + 25 branchements	82 000 €
PONT DU CHÂTEAU	Allée du Pré Thonel	6 branchements	9 600 €
PONT DU CHÂTEAU	Chemin des Creux	50m PVC 110	10 500 €
PONT DU CHÂTEAU	Chemin des Palisses	83 branchements	132 800 €
PONT DU CHÂTEAU	Chemin du Chambon T2	115m F100 + 6 branchements	33 750 €
SAINT PRIEST BRAMEFANT	La Borie	180m F60 + 6 branchements	47 400 €
VERTAIZON	Impasse des écoles	50m F60 + 2 branchements	13 700 €
<b>TOTAL</b>			<b>1 401 900 €</b>

Le programme de travaux 2025 étant arrêté, toute nouvelle demande de travaux ne sera prise en compte que pour le programme 2026.

### DELIBERATION

Le Comité Syndical, les explications du Président entendues :

- **Adopte le projet de travaux 2025 non subventionnable pour un montant total HT estimé à 1.401.900,00 €,**
- **Autorise le Président, à lancer la consultation des entreprises,**
- **Autorise le Président à signer les marchés correspondant au programme 2025 non subventionnable selon l'avis de la CAO.**

**FAIT & DELIBERE, les mêmes  
Jour, mois et an que ci-dessus.**  
Le 1<sup>er</sup> vice-président et président  
par intérim,  
Guillaume DAUPHANT

